

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 5 décembre 2016 à 20h, sous la présidence de M. Marc Dubeau, Maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller
M. Jean-François Labranche, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, Directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 6

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1. Comptes.
 - 4.2. Déclaration des intérêts pécuniaires-élus municipaux.
 - 4.3. PluMobile-Quote-part 2017.
 - 4.4. Aréna-Quote-part 2017.
 - 4.5. Ententes intermunicipales-Quotes-parts 2017.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1. Adjudication du contrat pour la cueillette, le transport et la disposition des ordures ménagères.
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1. Contrat-Réfection du réseau pluvial-Chemin du Trait-carré.
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 7.1. Système de radiocommunication-Plan de sécurité civile.
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1. Demande d'aide financière-Comité de bienfaisance de Saint-Joachim.
- 9. URBANISME**
 - 9.1. Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme.
 - 9.2. Demande d'approbation-PIIA.
- 10. AFFAIRES NOUVELLES**
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

RÉS.NO.2016-12-259

2. ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

RÉS.NO.2016-12-260

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2016.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

RÉS.NO.2016-12-261

4.1. COMPTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de compte en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

RÉS.NO.2016-12-262

4.2. DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES-ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE tel que prévu par l'article 357 de la loi sur les élections et référendums des municipalités, tout membre du conseil d'une municipalité doit mettre à jour la déclaration d'intérêts pécuniaires en déclarant, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, tout changement significatif apporté aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis au Directeur général secrétaire-trésorier de la Municipalité.

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver le dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal conformément à la Loi.

Adoptée

RÉS.NO.2016-12-263

4.3. PLUMOBILE-QUOTE-PART 2017

CONSIDÉRANT QUE les articles modifiés 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et les Villes et les articles modifiés 536 à 539 du Code municipal autorisent plus particulièrement les municipalités ou les villes à procéder par résolution plutôt que par règlement, pour l’approbation des plans de transport, des budgets, la modification des tarifs et des horaires du service;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Côte-de-Beaupré est l’organisme mandataire de PLU Mobile à titre d’organisateur de déplacements pour assumer la responsabilité morale quant à l’encaissement des subventions et de la redistribution des montants perçus pour la continuité du service;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la municipalité de Saint-Joachim a été établie à **9 395\$** représentant **6,31 \$ par habitant pour l’année 2017**;

CONSIDÉRANT QUE l’organisation continue d’effectuer des représentations auprès du gouvernement du Québec pour obtenir davantage de subventions en transport collectif ;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d’approuver la quote-part 2017 pour le transport collectif-PluMobile (Ref :204-110).

Adoptée

RÉS.NO.2016-12-264

4.4. ARÉNA-QUOTE-PART 2017

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim fait partie de la Régie intermunicipale de l’aréna de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE le budget de la régie a été adopté le 22 novembre dernier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bruno Guilbault et unanimement résolu d’approuver la quote-part de l’Aréna de la Côte-de-Beaupré pour l’année 2017 au montant de 19 965\$ (Ref :204-110).

Adoptée

RÉS.NO.2016-12-265

4.5. ENTENTES INTERMUNICIPALES-QUOTES-PARTS 2017-VILLE DE BEAUPRÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim possède plusieurs ententes intermunicipales avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a procédé à l’élaboration des budgets pour 2017 et que ceux-ci ont été validés par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité lors d’une rencontre annuelle des comités;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d’approuver les prévisions budgétaires ainsi que les quotes-parts 2017 tel que présenté au tableau suivant (Ref :204-100):

Budget 2017**Ville de Beaupré**

Incendie	71 925
Préventionniste	6 933
Eaux usées	51 574
PB2	8 143
Stations de pompage	11 923
Dette usine	59 419
Bibliothèque	8 051
Déneigement	232 482
Écocentre	15 526
Total Ville de Beaupré:	465 976

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉS.NO.2016-12-266

5.1. ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA CUEILLETTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2016-09-204 autorisant la Ville de Beaupré à préparer et déposer sur SEAO un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'estimé préliminaire;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues des soumissionnaires suivants :

Soumissionnaires	Option 1A 3 ans	Option 1B 5 ans	Option 2A 3 ans	Option 2B 5ans	Option 3A 3 ans	Option 3B 5 ans
Services Matrec inc.	900 802,68 \$	1 529 974,62 \$	1 630 428,28 \$	2 768 364,60 \$	749 704,84 \$	1 273 392,97 \$
Sani-Terre Env. inc.	683 113,50 \$	1 154 195,39 \$	N/A	N/A	N/A	N/A
Gaudreau Env.inc	922 854,89 \$	1 567 086,26 \$	1 732 216,11 \$	2 941 481,20 \$	716 354,27 \$	1 216 435,73 \$

Soumissionnaires	Année	Quantité estimative	Coût à la tonne métrique	Soumissionnaires	Année	Quantité estimative	Coût à la tonne métrique
Sani-Terre Environnement inc.	2017	2970 t.m.	65,92 \$	Services Matrec inc.	2017	2970 t.m.	72,00 \$
	2018	2960 t.m.	66,90 \$		2018	2960 t.m.	73,40 \$
	2019	2950 t.m.	67,91 \$		2019	2950 t.m.	74,90 \$
	2020	2950 t.m.	68,93 \$		2020	2950 t.m.	76,40 \$
	2021	2950 t.m.	69,96 \$		2021	2950 t.m.	78,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée par la compagnie « Gaudreau Env.inc. » pour l'option « 3B » n'est pas conforme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu :

- de choisir les options 1B et 3B pour une durée de 5 ans;
- d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Sani-Terre Environnement inc. » pour l'option « 1B » pour la cueillette et le transport des ordures au montant de 1 154 195,39 \$ incluant les taxes;
- d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Services Matrec inc.» pour l'option « 3B » pour la disposition des ordures au montant de 1 273 392,97 \$ incluant les taxes mais excluant les redevances.

Adoptée

RÉS.NO.2016-12-267

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. CONTRAT-RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL-CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux de réfection du chemin du Trait-Carré à l'été 2016, les consultants de la municipalité ont relevé une problématique au niveau du réseau pluvial du secteur ouest du chemin du Trait-Carré;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne dénote aucune défaillance aux réseaux sanitaires et d'aqueduc;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être réalisés à l'été 2017 en raison d'une problématique liée à la structure de la chaussée qu'occasionne la perforation du tuyau d'égout pluvial;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-François Labranche et unanimement résolu :

- a) d'octroyer un contrat à CIMA+ pour la réalisation des plans/devis et la surveillance de chantier au montant de 19 800\$ outre les taxes le tout tel que mentionné à l'offre de service datée du 5 décembre 2016;
- b) que les fonds seront pris à même le règlement d'emprunt à être adopté.

Adoptée

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉS.NO.2016-12-268

7.1. SYSTÈME DE RADIOCOMMUNICATION-PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE conformément au plan de sécurité civile de la municipalité, il est nécessaire de se munir d'un système de radiocommunication en cas de besoin;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu de :

- a) procéder à l'achat auprès d'Orizon Mobile de cinq (5) radio de marque Kenwood VHF incluant antenne, batterie, chargeur et clip ainsi que cinq (5) micro haut-parleur au montant de 840\$ outre les taxes le tout tel que mentionné à l'offre de service datée du 15 novembre 2016;
- b) procéder à l'adhésion pour deux (2) ans pour la location de temps d'onde chez Orizon mobile au coût de 19,95\$/mois/appareil (1200\$/an) outre les taxes.

Adoptée

8. LOISIRS ET CULTURE

RÉS.NO.2016-12-269

8.1. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-COMITÉ DE BIENFAISANCE DE SAINT-JOACHIM

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reconnaît le dévouement des bénévoles du Comité de Bienfaisance de Saint-Joachim et l'aide offerte aux familles de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu de soutenir le comité de bienfaisance de Saint-Joachim en octroyant une aide financière au montant de 250\$.

Adoptée

**DÉPÔT-RAPPORT DU
COMITÉ
CONSULTATIF
D'URBANISME**

9. URBANISME

9.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'une réunion du comité consultatif d'urbanisme s'est tenue le 16 novembre dernier;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est penché sur différentes demandes et a proposé dans le procès-verbal, des recommandations pour le conseil municipal;

En conséquence,

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 16 novembre préparé par la secrétaire dudit comité.

9.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA

RÉS.NO.2016-12-270

9.2.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-401, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite procéder au remplacement des fenêtres en façade du bâtiment principal sis au 401, chemin du Cap-Tourmente;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de remplacer les deux fenêtres (baie window) en bois et à carreaux situées en façade au rez-de-chaussée du bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé de poser des nouvelles fenêtres en PVC de couleur blanche et à carreaux;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne la rénovation du bâtiment principal sis au 401, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- a) Question pour le secteur Bellevue : Les citoyens demandent à ce que la municipalité puisse entretenir les rues privées, effectuer la collecte des ordures ménagères et du recyclage et procède au déneigement de l'ensemble des rues privées de ce secteur.

RÉS.NO.2016-12-271

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 5 décembre à 20h34.

Adoptée

Président

Marc Dubeau, Maire

Secrétaire

Anick Patoine, Directrice générale et
Secrétaire-Trésorière